

Communiqué de presse

Lausanne, le 3 décembre 2018

## **Budget 2019 de la ville de Lausanne : déficits et inquiétudes sur le taux d'impôts**

**La Municipalité de Lausanne a présenté un budget 2019 déficitaire à hauteur de CHF 42 millions de francs. Hausse de la dette et baisse de revenus pessimiste, en lien avec la mise en œuvre de la RIE III, le tableau bien que maîtrisé n'est pas réjouissant. Le plan structurel d'amélioration financière (PSAF 2) déploie pleinement ses effets, mais reste malheureusement impuissant à rééquilibrer les finances municipales. Seuls les faibles taux d'intérêt permettent aux finances de la ville de ne pas sombrer.**

Le projet de budget présente aussi quelques particularités qui devront être traitées et corrigées en plénum:

- le déficit a été aggravé par amendements lors du traitement en commission des finances;
- contrairement à ce qui a été affirmé publiquement par le Municipalité, ce budget réduira le taux d'encadrement de l'accueil parascolaire, puisqu'il prévoit une baisse dans ce domaine.

Au vu du caractère structurellement déficitaire de ce budget 2019, malgré le PSAF et indépendamment des contraintes externes, **la majorité des élus PLR Lausannois s'abstiendra lors du vote.**

Ce projet de budget provoque d'autres inquiétudes. En cas d'acceptation de la RFFA, selon l'accord conclu entre le canton et l'UCV, les communes devraient logiquement baisser leurs impôts pour les personnes physiques de 1.5 point. Si elles ne le font pas, cela équivaldrait à une hausse des impôts puisqu'un transfert de charges a été reportée sur le canton (AVASAD). Le risque existe, au vu de son déficit, que la ville renonce à l'accord UCV et maintienne voire augmente son taux d'impôt, alors que sa charge fiscale est déjà excessive. Il est temps que les Lausannoises et les Lausannois puissent profiter d'une baisse alors que la ville est l'une des plus lourdes fiscalement du pays.

La priorité pour le PLR Lausanne est donc d'éviter toute hausse d'impôt pour les personnes physiques, même cachée à travers un transfert de charge. C'est en ce sens qu'il s'engage: l'assainissement des finances lausannoise doit se faire sans peser sur les contribuables.

---

Pour tous renseignements complémentaires :

Philippe Miauton, Président du PLR L, 079 277 68 41  
Matthieu Carrel, Chef de groupe, 079 768 92 66